



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2012

---

**Présents :** Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Guillaume MARECHAL - Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Maurice OUERFELLI - Jacky MELIQUE - Philippe PORCHER - Sylvie BERTIN - Stanislas HALAMA - Cécile GAUVILLE HERBET

**Absents excusés :** Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI  
Henri KIRIEL pouvoir à Philippe FALKENAU  
Françoise LEDOUX pouvoir à Stanislas HALAMA  
Sandra DINET pouvoir à Bernard VERSCHELDEM

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**1. Délibération pour approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2012**

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

**2. Délibération afin d'autoriser l'annulation de 2 titres pour les Serres de Fleurines :**

La vente des Serres de Fleurines est effective depuis le 27 juillet 2012. Dans le cadre de la négociation, il a été décidé de ne pas faire payer les deux mois de loyer dûs au décalage de la date de la vente.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser l'annulation de ces 2 titres.

**3. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager une négociation avec l'ILEP pour la gestion de la restauration scolaire.**

Eveline Nicolas expose le projet de modification de prise en charge du service de restauration scolaire.

Actuellement la restauration scolaire est gérée par la commune.

Une modification récente au niveau de la CAF permettrait à la commune d'obtenir une subvention mais, pour ce faire, le service de restauration devrait pris en charge par un prestataire.

Une proposition a été faite par l'ILEP. Une étude budgétaire a permis de constater l'intérêt financier pour la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les négociations afin de déléguer la restauration scolaire à un prestataire.

**4. Délibération pour l'approbation des rapports annuels 2011 de l'eau et de l'assainissement :**

Après exposé des conclusions par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les rapports 2011 de l'eau et de l'assainissement.

**5. Décisions modificatives du budget primitif 2012 de la Commune :**

Claude Bouhêlier expose les motivations de 2 décisions modificatives à prendre sur le budget 2012 de la commune.

1. Article 673 : dépense supplémentaire due à une facture pour la numérisation des actes d'état civil pour un montant de 710 euros alimenté par l'article 022 dépenses imprévues de fonctionnement
2. Article 2051 : dépense supplémentaire due à un remboursement de loyers trop perçus à la société de chasse dû au sinistre de la cabane de chasse pour un montant de 1 100 € alimenté par l'article 020 dépenses imprévues d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces décisions modificatives.

La séance est levée à 21 heures 30.